

Commission permanente du 29 septembre 2023 : 48 M€ d'aides régionales

Réunis en commission permanente, vendredi 29 septembre à Besançon, les élus régionaux ont voté 48 millions d'euros d'aides régionales.



ACTION RÉGIONALE - Zoom sur quelques dossiers

ÉCONOMIE

→ Soutien à la création-reprise et au développement des TPE

Au titre de la Prime à la Création Reprise dans les Territoires Fragilisés et afin de soutenir la création-reprise et le développement des TPE, la Région attribue un montant total de **141 500 € en faveur de quarante-neuf entreprises** dont notamment :

- ◆ 3000 € à Quentin FORGEOT - commerce de détail d'habillement de chaussures et d'accessoires en magasin spécialisé - Saint Jean de Losne (21)
- ◆ 3000 € à Habiba KAMMACHE – entreprise de vente et location de matériel pour l'organisation d'événements - Bethoncourt (25)
- ◆ 3000 € à Thibault POULET – entreprise de fourniture et pose d'installations de sanitaires, cuisines et salle de bains, prestations d'électricité générale - Chaussin (39)
- ◆ 3000 € à Fabrice LOMBARD – entreprise de façonnage de bois de chauffage - Narcy (58)
- ◆ 3000 € à Sébastien MARTIN – entreprise de nettoyage, démoussage, entretien et traitement façades et toitures, marquage véhicule, covering - Ougnon (70)
- ◆ 3000 € à Claire LAVIGNE entreprise de plantes médicinales séchées et transformées - Chassigny sous Dun (71)
- ◆ 3000 € à Mohamed CHAHIK – entreprise de prestations de services en informatique - Sens (89)
- ◆ 3000 € à REZAEI Maryam – entreprise de diagnostic et conseil sur le volet qualité - Offemont, Valdoie (90)

→ Économie sociale et solidaire (ESS)

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Parmi les aides accordées au titre du développement des entreprises de l'ESS, la Région accorde un montant total de **2 569 080 €** dont :

- ◆ 289 511 € au titre de l'investissement :
 - 50 000 € à CESAM (21)
 - 49 622 € à l'entreprise Le Champ des Sourires (21)
 - 100 000 € à Haut Doubs Repassage (25)
 - 22 063 € à Travail et Vie (25)
 - 7 464 € à L'association Nivernaise d'Accueil et- de Réinsertion (ANAR) - (58)
 - 7 782 € à BGE Nièvre Yonne (58)
 - 6 649 € à l'entreprise Les Jardins de Cocagne de Macon (71)
 - 23 500 € à l'entreprise Les Merveilles (71)
 - 22 431 € à l'entreprise Pierres, Poles et Compagnie (89)

- ◆ 2 279 569 € au titre du fonctionnement à des associations d'aide à domicile dont notamment :
 - 93 101 € à la Fédération ADMR de Côte d'Or (Chenôve - 21)
 - 364 823 € à Eliad (Besançon – 25)
 - 117 677 € à ABRAPA (Lons le Saunier – 39)
 - 48 572 € à la Fédération ADMR de la Nièvre (Nevers – 58)
 - 151 687 € à la Fédération ADMR de Haute-Saône (Vesoul – 70)
 - 315 336 € à la Fédération ADMR de Saône et Loire (Tournus – 71)
 - 60 342 € à la Fédération ADMR de l'Yonne (89)
 - 101 574 € à DOMICILE 90 (Belfort – 90)

→ Soutien à la réalisation de travaux de gestion forestière et d'îlots d'avenir

Ai titre du soutien à la réalisation de travaux de gestion forestière et d'îlots d'avenir la région attribue un montant global de dont **143 637 €** dont :

- ◆ 100 633 € pour des travaux de régénération naturelle et d'amélioration des peuplements forestiers
- ◆ 38 357 € pour la mise en place de quatre îlots d'avenir (tests de nouvelles variétés et essences forestières, ainsi que de nouvelles modalités de mélanges d'essences.)

APPRENTISSAGE

→ Soutien aux CFA

Une enveloppe totale de **228 365 €** est attribuée à six CFA de Bourgogne-Franche-Comté pour moderniser leurs locaux et leurs équipements, dont :

- ◆ 57 428 € au CFA Bâtiment de Besançon (25) pour l'acquisition d'équipements pour l'atelier fluide et peinture
- ◆ 2 249 € au CFA Viticole de Beaune (21) pour l'acquisition d'équipements pédagogiques (découpeur plasma)

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- ◆ 7 950 € au CFA Agricole de Quetigny (21) pour le remplacement de lanterneaux de désenfumage
- ◆ 30 418 € à la MFR d'Aillevillers et Lyaumont (70) pour le remplacement de la chaudière à fuel par une chaudière à condensation
- ◆ 73 661 € au CFA d'Autun (71) pour des travaux de rénovation (plâtrerie et de peinture de la cuisine suite à des travaux d'étanchéité)
- ◆ 56 659 € au CFA des Compagnons du devoir (Dijon (21) - Besançon (25) - Auxerre (89) pour le remplacement d'équipements de sécurité, création d'une salle de cours et acquisition d'équipements divers

→ Dispositif Amont de la Qualification (DAQ 2.0)

Au titre du Dispositif Amont de la Qualification (DAQ 2.0), afin Il est donc proposé d'amplifier le dispositif ce qui permettrait d'accueillir plus de stagiaires d'ici la fin de l'année, la Région accorde un montant global de 870 019 € dont

- ◆ 401 671 € à APOR pour le territoire de Montceau-les-Mines/Autun/Le Creusot
- ◆ 90 958 € au GRETA Haute-Saône Nord Franche-Comté pour le territoire de Gray
- ◆ 292 904 € GRETA Haute-Saône Nord Franche-Comté pour le territoire de Belfort/Montbéliard/Héricourt
- ◆ 84 486 € CESAM pour le territoire de Dijon

→ Bourses sanitaires et sociales 2023/2024

Au titre de l'attribution des bourses sanitaires et sociales 2023/2024, la région accorde un montant global de près de **5,5 M€** dont

- 4 397 513 € correspondant à 1 434 bourses dont 1 232 sur le secteur sanitaire et 202 sur le secteur social.
- 1 102 057 € complémentaire dont 969 547 € correspondant à 323 dossiers pour les formations sanitaires et 132 510 € pour 42 dossiers pour les formations sociales

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

→ Renouvellement urbain

Certains territoires urbains de Bourgogne-Franche-Comté sont marqués par des difficultés sociales, économiques et urbaines importantes. A ce titre, la Région accompagne les agglomérations où sont présents ces quartiers en difficulté dans le cadre de projets structurés sur les aspects urbains et sociaux. Dans ce cadre, la Région accorde un montant global de **1 500 000 €** dont :

- ◆ 1 081 248 € à la commune de Sochaux (25) pour le projet relevant de la rénovation urbaine
- ◆ 114 192 € à la commune de Besançon (25) pour le reverdissement de la Grette à Besançon
- ◆ 117 260 € à la Société Immobilière de la Madeleine - Joigny (89) – pour la résidentialisation du quartier de la Madeleine
- ◆ 187 300 € à la commune de Joigny (89) pour la démolition du relais d'assistante maternelle pour l'aménagement d'un square de lecture dans le centre commercial du quartier La Madeleine

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

→ ENVI - Espaces Nouveaux Villages Innovants

La Bourgogne-Franche-Comté est une région majoritairement rurale. Le dispositif ENVI - Espaces Nouveaux Villages Innovants a pour objectif de renforcer la cohésion territoriale et sociale dans les espaces ruraux. Pour atteindre cet objectif, la Région souhaite accompagner et promouvoir des villages et une ruralité « territoire d'innovation, d'humanité et d'avenir ». A ce titre, la région accorde un montant global de 242 550 € dont :

- ◆ 20 000 € à la COMMUNE DE HOUTAUD (25) pour des aménagements extérieurs relatifs à la crèche dans le cadre de la construction d'un pôle enfance jeunesse
- ◆ 27 600 € à la COMMUNE D'URZY (58) pour réinventer l'Auberge du Pont Saint Ours
- ◆ 30 000 € à la COMMUNE DE PORT-LESNEY (39) pour la création d'un terrain multisports
- ◆ 8 000 € à la COMMUNE DE VYANS LE VAL (70) pour la création d'un espace intergénérationnel
- ◆ 26 000 € à la COMMUNE DE CHAULGNES (58) pour la création d'une salle associative
- ◆ 20 000 € au SECOURS CATHOLIQUE de Dijon (21) pour un Fraternibus dans le Tonnerrois

→ Contrats de territoires en action 2022-2028 - volet rural du FEDER FSE 2021-2027

A travers les contrats « Territoires en action » la Région accompagner les projets des collectivités contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité de tous les territoires. A ce titre, les élus régionaux :

- ✓ actent la conclusion de deux « Territoires en action 2022-2028 » entre la Région et les territoires suivants :
 - ◆ Le PETR du Pays Auxois Morvan qui mobilisera une enveloppe financière en investissement de 2 467 714 €
 - ◆ le Pays Beaunois qui mobilisera une enveloppe financière en investissement de 3 925 941 €
- ✓ et valident les candidatures à l'**Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le Conseil régional pour mettre en œuvre la partie du programme FEDER-FSE + 2021-2027** consacrée au développement rural (quatre axes : villages innovants, mobilités, renouvellement urbain et tourisme/culture) pour les territoires du PETR du Pays Auxois Morvan et du pays Beaunois.

→ Soutien aux Centralités Rurales en région

Au titre du dispositif Centralités Rurales en région, le Conseil régional attribue aux différents porteurs de projets des subventions d'investissement pour un montant global de **719 237 €** dont :

- ◆ 400 000 € à la COMMUNE DE POUILLY-SUR-LOIRE (58) pour la revitalisation du centre bourg : rue Waldeck Rousseau et les parkings de La Poste et de l'école
- ◆ 170 000 € à la COMMUNE D'ARBOIS (39) pour le projet d'aménagement de la place Delort
- ◆ 121 585 € à la COMMUNE D'ETANG-SUR-ARROUX (71) pour l'aménagement de la rue d'Autun et développement des mobilités douces depuis la gare

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- ◆ 4 225 € À la COMMUNE D'EPINAC (71) pour la réalisation d'un diagnostic sur le commerce épinaçois et définition d'une stratégie de développement commercial
- ◆ 15 140 € à la COMMUNE DE SAINT FARGEAU (89) pour la réalisation d'un plan guide d'aménagement à Saint Fargeau et 2 850 € pour une étude de marché cinématographique
- ◆ 5 437 € à la COMMUNE DAMPIERRE SUR SALON (70) pour une étude de potentiel hôtelier-restauration sur la commune

→ Volet métropolitain du contrat « Territoires en action » du Pays chalonnais

Au titre de volet métropolitain du contrat « Territoires en action » du Pays chalonnais, la Région attribue à la **communauté d'agglomération du Grand Chalon** (71) une subvention d'investissement d'un montant de **770 000 €** pour le projet d'aménagements urbains sucrerie-Californie – tranche 1 de la route de Lyon à Saint Rémy porté par la communauté d'agglomération « le Grand Chalon ».

MOBILITÉS

→ Certificat d'Economie d'Energies covoiturage

La convention de partenariat relative à la mise en œuvre du dispositif de Certificat d'Economie d'Energie (CEE) entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Cityway et Mobicoop, relatif au covoiturage acte que le **covoiturage Mobigo est compatible avec les CEE depuis le 1^{er} septembre**.

→ Mise en accessibilité des quais des gares de Chalon-sur-Saône (71)

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite représente un véritable enjeu sociétal. Chaque année, la Région investit massivement pour rendre accessibles à tous les gares du territoire. Dans ce cadre, les élus régionaux accordent une subvention de 213 600 € à SNCF G&C pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des quais des gares de Chalon-sur-Saône.

Il s'agit de :

- la création d'une passerelle reliant les 5 quais avec escaliers et ascenseurs de 1000 kg
- la mise en accessibilité des quais 1, 2, 3, 4 et 5 avec rehausse en quai mi-haut
- la réalisation des dalles pour abris
- la reprise des abris filants avec les longueurs suivantes
- la mise aux normes de l'éclairage de la signalétique voyageurs et signalétique de sécurité
- la sécurisation des extrémités de quais (clôture + portail), pour tous les quais

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

➔ EFFILOGIS : logement social, collectivités, copropriétés

La politique efficacité énergétique & bâtiment est centrée sur l'incitation à la rénovation du bâti existant au niveau thermique Bâtiment basse consommation (BBC-Effinergie®). Elle repose principalement sur le programme EFFILOGIS qui s'adresse à différentes cibles : les maisons individuelles (traitées dans un autre rapport), le logement social, les copropriétés, les bâtiments tertiaires des collectivités et des associations. Effilogis participe ainsi à l'ambition de créer une région à énergie positive tout en permettant la résorption de la précarité énergétique. A ce titre la Région accorde **un montant global de 6,6 M€** dont :

- **1 695 449 €** au profit de bailleurs sociaux au titre de l'aide à la **rénovation BBC de logements sociaux et bâtiments publics (et associatifs) et à la construction de bâtiments à énergie positive pour la **rénovation 382 logements de logements sociaux**** : (15 dossiers en phase études et 18 dossiers en phase travaux) dont :
 - 37 253,00 € à Habitat 25 pour la rénovation de 10 logements, rue de La Fontaine à Franois et de 7 logements, rue du bas Village à Bonnetage (25)
 - 20 880,00 € à HABELLIS pour la rénovation de 13 logements, 7 rue Chenove et 14 logements boulevard Carnot à Dijon ainsi que la rénovation de 4 logements, 5 rue Prieur à Auxonne et de 2 logements, 9 rue des Roncey à Pluvault (21)
 - 110 000 € à ORVITIS pour la rénovation de 28 logements, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à Beaune (71)
 - 144 000 € à l'Office Auxerrois de l'Habitat pour la Réhabilitation de 74 logements, rue de Gebloux à Auxerre (89)

- **1 619 346 €** au profit de **19 collectivités pour la rénovation de bâtiments tertiaires** (1 dossier en phase programme, 8 dossiers en phase études et 10 dossiers en phase travaux) dont :
 - 81 687 € à la Mairie de Saint-Germain-de-Modéon Rénovation de l'ancienne école en un E.R.L et un logement communal (21)
 - 220 000 € à la Commune de Bonnevaux Rénovation de la salle socioculturelle Bonnevaux (25)
 - 200 000 € à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour la rénovation de la médiathèque intercommunale (70)
 - 220 000 € à la Commune de Thury pour la réhabilitation d'un ensemble de bâtiments en centre-bourg (89)

ENVIRONNEMENT

➔ Accélérateur économie circulaire

L'économie circulaire qui vise à produire des biens et services de manières durables, en limitant la consommation de matières premières et la production de matières secondaires (déchets, polluants) est une compétence nouvelle pour la région. A ce titre, la Région a souhaité soutenir les initiatives publiques et privées en mettant en place un Appel à Projets régional Economie Circulaire en partenariat avec l'ADEME, « Accélérateur à Projets Economie Circulaire ». Dans ce cadre la Région, attribue un montant global de subventions de **285 778 €** dont :

- ♦ 71 331 € au titre du fonctionnement dont :
 - 12 000 € à Dijon Métropole pour une Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale
 - 22 000 € à La Bécane à Jules (Dijon – 21) pour la création et animation d'un écosystème régional favorable à la réparation et réemploi des vélos

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- 27 440 € à Mâconnais Beaujolais Agglomération (71) pour la gestion de proximité des biodéchets : prestataire, sensibilisation, formation et communication
 - 9 871 € à la Communauté de Communes du Jovinien (89) pour la gestion de proximité des biodéchets
- ◆ 214 447 € au titre de l'investissement dont :
- 109 684 € à la Communauté de Communes Doubs Baumoises (25) pour la réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir un pôle d'économie sociale et solidaire, dédié à l'économie circulaire à Baume-Les-Dames
 - 17 500 € à Mâconnais Beaujolais Agglomération (71) pour la gestion de proximité des biodéchets : 85 sites (35 sites en établissement et 50 sites de quartier), bioseaux, outillage, signalétique
 - 68 690 € à la Communauté de Communes du Jovinien (89) pour la gestion de proximité des biodéchets : sites de compostage en établissements scolaires et de santé (78 composteurs) et mise en place de 25 sites partagés Bioseaux, et matériel d'entretien
 - 18 571 € au SIRTOM de Chagny (71) pour la gestion de proximité des biodéchets : 45 placettes de compostage collectif, 1650 bioseaux, kits de compostage et signalétique

→ Gestion des réserves naturelles régionales (RNR)

Dans le cadre du programme de soutien en faveur de la protection et de la gestion des sites classés en RNR ou en cours de classement, la Région accorde un montant global de **31 470 €** dont :

- ◆ 9 160 € en investissement à la communauté de communes Frasne-Drugeon (25) pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023 de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans ;
- ◆ 10 350 € en fonctionnement à la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA - 71) pour la mise en œuvre de la phase 3 de l'extension du réseau de RNR « cavités à chiroptères »
- ◆ 11 960 € en fonctionnement à la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC) de Franche-Comté pour la mise en œuvre de la phase 3 de l'extension du réseau de RNR « cavités à chiroptères »

→ Soutien aux porteurs de projets en faveur de la biodiversité

Au titre du soutien apporté aux porteurs de projets en faveur de la biodiversité, la Région attribue un montant global **375 181 €** dont notamment :

- ◆ 102 265 € en fonctionnement 268 932 € en investissement pour la mise en œuvre de projets dont
 - 22 965 € à la Ligue de Protection des Oiseaux BFC (21) pour le suivi et l'évaluation des aménagements pour la biodiversité pour les hirondelles de fenêtre
 - 113 852 € à la Ville de Besançon (25) pour la végétalisation de la place de la Révolution
 - 70 400 € à la Commune de Sainte-Suzanne (25) pour renaturation et lutte contre les îlots de chaleur à travers la place de l'Europe
 - 12 000 € à l'Association des Amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray (25) pour l'élaboration de la liste rouge régionale et sensibilisation sur les syrphes (diptères pollinisateurs)

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- 4 680 € à la *Fédération départementale des chasseurs du Jura (39)* pour la restauration du réseau des mares et autres habitats favorables aux amphibiens inféodés à la trame turquoise sur les secteurs de Saint-Aubin et Aumur
 - 67 300 € à la *Société d'Histoire Naturelle d'Autun (58)*
 - 80 000 € à la *Communauté de Communes du Pays de Lure (70)* pour la renaturation autour du projet d'extension et de rénovation de l'hôtel communautaire de la CCPL
- ◆ 3 984 € affectés en fonctionnement pour la diffusion des revues Bourgogne Franche-Comté Nature dans les lycées de Bourgogne-Franche-Comté

→ Parcs Naturels Régionaux de Bourgogne-Franche-Comté : Programmations 2023

Pour la Région, les Parcs naturels régionaux (PNR) constituent un outil d'aménagement et de développement du territoire. Ils contribuent à atteindre les objectifs régionaux et à répondre aux enjeux identifiés, notamment dans les schémas ou stratégies régionales. A ce titre, la Région :

- ◆ Approuve la programmation 2023 d'investissement des Parcs Naturels Régionaux de la Bourgogne-Franche-Comté (Morvan, Ballons des Vosges et Doubs horloger) pour un montant total de **132 397 €**
- ◆ Attribue aux différents maîtres d'ouvrage concernés un montant total de **50 500 €** de fonctionnement dont :
 - 28 000 € au PNR DU HAUT-JURA (39)
 - 22 500 € au PNR DES BALLONS DES VOSGES

CULTURE & PATRIMOINE

→ Soutien aux acteurs du livre et à la création littéraire

L'action de la Région en faveur du livre se structure autour de dispositifs d'aides, permettant ainsi d'accompagner les différents acteurs de cette filière : auteurs, éditeurs, structures de valorisation du livre. A ce titre, un montant global de **55 080 €** est attribué dont :

- ◆ 19 800 € dans le cadre du soutien aux auteurs
- ◆ 35 280 € dans le cadre du soutien à l'édition indépendante

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

→ Soutien aux acteurs du spectacle vivant

La Région soutient les structures ressources et certains lieux de diffusion de spectacle vivant, en ce qu'ils contribuent au maillage culturel des territoires, concourent à la structuration du secteur et œuvrent à l'élargissement des publics. Par leur biais, la Région entend soutenir l'ensemble du secteur, inciter au développement d'actions de médiation culturelle, ainsi qu'encourager un fonctionnement en réseau. A ce titre un montant global de **136 655 €** est attribué dont :

- ◆ 11 670 € à l'association Culture Action pour l'organisation et l'animation du COREPS de Bourgogne-Franche-Comté,
- ◆ 4 000 € à l'association culturelle des Forges (39) dans l'aide aux structures de diffusion intermédiaire ;
- ◆ 30 000 € au Théâtre Dijon Bourgogne (21) pour le projet « Passe-murailles »,
- ◆ 10 000 € à l'association Viadanse CCN de Belfort (90) pour le projet « Tour de Danse(s) 2024
- ◆ 10 000 € à l'association Théâtre de l'Unité (25) dans le cadre de l'aide au fonctionnement des compagnies de spectacle vivant
- ◆ 70 985 € représentant 27 subventions dans le cadre de l'aide à la résidence d'écriture des compagnies

→ Soutien aux festivals, manifestations et actions de développement culturel territorial

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région soutient les festivals et manifestations culturelles de qualité qui participent au maillage, à l'animation et au dynamisme des territoires. Ces manifestations se sont imposées comme des rendez-vous incontournables. Elles contribuent à proposer une offre artistique et culturelle riche et de proximité à un public diversif. A ce titre, la Région accorde un montant global de 327 000 € dont :

- ◆ 76 000 € dans le cadre des aides aux manifestations du spectacle vivant dont notamment :
 - 70 000 € à l'Association D'Jazz Nevers Festival (58)
- ◆ 23 000 € dans le cadre des aides aux manifestations littéraires dont notamment :
 - 16 000 € à la commune d'Audincourt pour « Fête de la BD d'Audincourt » (25) du 2 au 3 décembre 2023
- ◆ 90 500 € dans le cadre des aides aux manifestations cinématographiques dont notamment :
 - 70 000 € au Festival International du Film de Belfort « Entrevues du 19 au 26 novembre 2023 (90)
- ◆ 137 500 € dans le cadre des aides aux projets de développement culturel territorial dont notamment :
 - 3000 € à ASS. LES FILMS D'ARGILE (71) pour la réalisation d'un film en cocréation avec des jeunes de 13 à 25 ans, suivis par la MJC de Montbard et issus de l'ensemble du territoire Montbardois, en prise avec d'importantes difficultés sociales

→ Soutien à la restauration du patrimoine régional

La Région Bourgogne-Franche-Comté figure parmi les premières régions françaises pour la densité et la qualité de son patrimoine culturel. Ce dernier constitue un outil de développement et de vitalité des territoires, c'est pourquoi, dans le cadre de sa politique culturelle, la Région soutient la sauvegarde et la restauration du patrimoine régional. A ce titre, elle accorde un montant global de **86 385 €** dont notamment :

- ◆ 5 500 € à la Fédération Rempart Bourgogne-Franche-Comté pour la restauration des murs en pierre sèche à Ladoix-Serrigny (21) pour la restauration de meurgers bordant les vignes et parcelles dans le cadre des Climats de Bourgogne, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial UNESCO.
- ◆ 5 952 € à la commune de By (25) Restauration des murs du réservoir. Le site est situé sur des chemins de randonnée qui sont référencés par le Département.

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- ◆ 7 400 € à la Fédération Rempart Bourgogne-Franche-Comté pour le Chantier de bénévoles internationaux pour la restauration du fort Saint-André à Salins-les-Bains (39).
- ◆ 10 000 € à l'EPCC Bibracte (58) pour la reprise des maçonneries, consolidation et stabilisation des vestiges archéologiques. Ce chantier permettra d'améliorer l'offre de visite sur ce site archéologique majeur.
- ◆ 8 600 € à la Fédération Rempart Bourgogne-Franche-Comté Chantier de bénévoles internationaux pour la restauration du château de Pontus de Tyard à Bissy-sur-Fley (71). Réfection des badigeons et des enduits du hall des communs

→ Soutien à la recherche et la création en art contemporain

La Région entend mettre en œuvre une politique ambitieuse dans le domaine de l'art contemporain, tant pour sa diffusion que pour sa création. A ce titre, elle accorde un montant global de **35 000 € en faveur des 13 artistes dans le cadre de l'aide à la recherche et à la création.**

→ Aide à l'emploi associatif

Le programme régional d'aide à l'emploi associatif vise à soutenir la création et la pérennisation d'emplois dans les associations, de manière à leur permettre de se structurer et se développer. A ce jour, 1 401 postes en ont bénéficié (l'aide est d'un montant de 7 000 €). A ce titre la Région accorde un montant global **231 000 € au bénéfice de 30 associations.**

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Synthèse budgétaire

Commission permanente du 29 septembre 2023
48 M€ affectés pour les politiques régionales

Thématique	Montant en €
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 247 000,00
AGRICULTURE	10 296 693,48
APPRENTISSAGE	1 007 046,60
BOIS - FORÊT	1 260 235,33
CITOYENNETE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	85 000,00
CULTURE	822 120,00
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	5 295 662,50
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'EMPLOI	4 730 485,00
ÉCOLOGIE	1 449 982,43
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	2 609 080,00
ÉNERGIE	7 124 452,29
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE	4 417 599,28
FINANCES	30 000,00
FONDS EUROPÉENS	475 000,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	1 135 744,96
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	81 777,00
JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE	399 319,00
LYCÉES	2 534 488,69
PARCS	50 500,00
RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCO-SUISSES	139 157,00
SANTÉ	135 000,00
SPORT	44 700,00
TOURISME	706 117,00
TRANSPORTS-DÉPLACEMENT-INTERMODALITÉ	2 021 783,76
Total	48 098 944,32

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08